



REGLEMENT COUPE DE L'EURE de Tir aux Armes Réglementaires (TAR)

La Coupe de l'Eure est avant tout une compétition par équipe.

Remarques :

- + La Coupe de l'Eure est ouverte à tous les tireurs licenciés d'un club de l'Eure.
- + Les tireurs licenciés dans un club d'un autre département (même s'ils sont en 2^{ème} club dans un club de l'Eure) ne sont autorisés que Hors Match et dans la limite des places disponibles. Ils ne peuvent donc pas faire partie d'une Equipe Coupe de l'Eure.
- + Une équipe ne peut en aucun cas être constituée d'un seul tireur.
- + En général, aucun tireur constituant l'équipe ne peut compter plus d'une fois dans la composition de l'équipe.
Toutefois, exceptionnellement, **en cas d'un nombre insuffisant de participants du club**, une Equipe peut être constituée de 2 tireurs, l'un des tireurs apportant les points de 2 des 3 disciplines.

COUPE Armes de Poing :

Une équipe est constituée de 3 tireurs

- 1 tireur Vitesse Militaire (831)
- 2 tireurs Pistolet/Revolver (830)

COUPE Armes Longues

Une équipe est constituée de 3 tireurs

- 1 tireur Fusil à Répétition Manuelle (810)
- 1 tireur FSA Gros Calibre (815) ou FSA Petit Calibre (816)
- 1 tireur Carabine 22LR (820)

Composition des Equipes

Les Equipes et leur composition doivent être **impérativement** déclarées **avant** le 1^{er} tir du 1^{er} membre de l'Equipe.

Chaque Club ne peut présenter qu'une seule équipe Coupe Armes de Poing et qu'une seule Equipe Coupe Armes Longues.

Un même tireur peut faire partie de l'Equipe Armes de Poing **et** de l'Equipe Armes Longues de son club

L'engagement des équipes est **GRATUIT**.

Le score de l'équipe est obtenu en additionnant le score de chaque tireur dans la discipline dans laquelle il tire pour l'équipe.

Récompenses

Les Coupes Armes de Poing et Armes Longues sont fournies par le Comité Départemental de l'Eure.

- Elles sont remises en jeu chaque année.
- Le comité départemental tient attachement du club dépositaire des coupes.

Classement et Récompenses Equipes

- Le club vainqueur conserve la Coupe jusqu'à l'année suivante où elle remise en jeu.
- Il doit prendre toute mesure pour la ramener le 1^{er} jour de la Coupe de l'Eure de TAR.
- Il peut apposer sur le socle une plaque indiquant la saison sportive et le nom du club.

Organisation

Le Club Organisateur est libre d'ouvrir à la compétition des disciplines TAR ne rentrant pas dans la composition des Equipes Coupe de l'Eure (ex 812,832,...).

Il peut également créer un classement par Equipes telles qu'elles sont prévues par le Règlement TAR.

Toutes les éventuelles récompenses individuelles et équipes (autres que les équipes Coupe de l'Eure) restent à la charge du club organisateur.